



ASSOCIATION SAUVONS NOTRE FUTUR
A l'attention du Président M. GIRARDIN
17 Rue du Stade

38550 SABLONS

Vos références :

Nos références : D5380MASPBBSMDN11127

Interlocuteur : Patrice MAS ☎ 04.74.41.32.00

Objet : Réponses aux questions posées dans votre courrier du 17/05/11

St-Alban, le 22 Juillet 2011

Monsieur,

En préparation de l'Assemblée Générale de la Commission Locale d'Information du CNPE de Saint Alban / Saint Maurice du 20 juin, vous nous avez fait parvenir par courrier daté du 17 mai 2011 un certain nombre de questions. L'ordre du Jour chargé de la réunion ne vous a pas permis de les poser en séance. Cependant, j'ai pris l'engagement auprès de vous, de vous apporter ces réponses ultérieurement. Vous en trouverez le développement ci-après :

1. Résultat du plan d'action mis en œuvre afin de diminuer le volume de Demandes d'Interventions (DI)

L'ensemble des actions engagées depuis mai 2010 a permis de réduire sensiblement le volume de DI à traiter, passant de 4800 en début d'année 2010 à 3300 mi-novembre 2010, et à 2400 à fin mai 2011.

La démarche volontariste dans laquelle le site est engagé se poursuit. Le suivi des DI est à présent intégré dans le tableau de bord de l'Unité et fait l'objet d'une attention particulière de l'Equipe de Direction du site.

Les actions engagées et la tendance observée nous permettront d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé de 2000 DI maximum à la fin de l'année 2011. Ces éléments ont été portés à la connaissance de l'ASN par courrier daté du 26 mai 2011.



2. Activité en tritium rejetée dans l'eau pour les dix-huit derniers mois

	production énergie brute en MWh		Quantité de tritium rejetée dans les effluents liquides en TBq
	TR1	TR2	
novembre-09	43997	962306	3,7
décembre-09	706888	1003881	2,5
janvier-10	970109	1014793	2,9
février-10	924207	865993	11,0
mars-10	977904	998992	7,2
avril-10	931619	956390	7,1
mai-10	964207	970094	3,1
juin-10	930794	882394	7,8
juillet-10	928400	923402	6,8
août-10	994597	944006	1,8
septembre-10	968995	940201	0,9
octobre-10	620109	30199	4,2
novembre-10	923303	0	0,9
décembre-10	1013709	91909	3,5
janvier-11	917405	962601	5,1
février-11	837109	895403	7,2
mars-11	110802	986096	4,2
avril-11	0	921106	2,1

Il existe bien un lien direct entre la quantité d'énergie produite et la quantité de tritium produite sur l'installation. En revanche, il n'y a pas aucune corrélation entre la production électrique et les rejets de tritium dans les effluents liquides. En effet, les rejets peuvent être effectués avec d'importants décalages par rapport aux dates de production de ces effluents.

Compte tenu des délais de stockage, de traitement puis de rejet de ceux-ci, la gestion du tritium au sein des installations est conduite de manière à respecter les limites de rejets (tant sous forme liquide que gazeuse concernant le tritium). Ces valeurs limites sont prescrites dans les arrêtés de prise d'eau et rejet d'effluents du site.



3. A la vue des six derniers incidents de niveau 1, qui ont pour origine un facteur humain, avez-vous prévu de renforcer le niveau de qualification du personnel EDF ou des sous-traitants ?

Les évènements ayant pour origine un facteur humain requièrent toute notre attention. Afin de progresser dans ce domaine, nous déployons actuellement le dispositif suivant :

- Depuis début 2011, le Directeur d'Unité rencontre le personnel (qu'il soit EDF ou prestataire) impliqué dans tout nouvel événement concernant la sûreté, en présence du management de proximité. Cette rencontre a pour objet d'échanger avec les agents concernés sur les circonstances de chaque évènement et d'identifier les enseignements que chacun peut en tirer sur le plan personnel afin d'éviter qu'une situation du même type ne se reproduise.
- La mise en œuvre de pratiques de travail couramment utilisées dans l'industrie nucléaire aux Etats-Unis ainsi que dans certains secteurs d'activité en France ou en Europe (aviation civile, hôpitaux, etc). Il s'agit d'appliquer des techniques très simples qui permettent d'éviter les erreurs et ainsi «faire bien dès la première fois ».

La centrale de Saint Alban, et plus globalement le parc nucléaire d'EDF, ont repris à leur compte le déploiement de 6 de ces pratiques dites de « Fiabilisation ».

- Sur les années 2010 et 2011, l'ensemble du personnel de Saint Alban aura été formé sur le chantier école à la mise en œuvre de ces pratiques.
- Un réseau de référents « Pratiques de Fiabilisation » est animé, avec des représentants de chaque service. Le Directeur d'Unité est membre à part entière de ce réseau.
- Le réseau est animé par le « correspondant Facteur Humain » du site, ingénieur compétent sur cette dimension humaine.
- Les campagnes mensuelles de rappel des exigences sur le terrain se centrent chaque mois depuis janvier 2011 sur l'une des pratiques de Fiabilisation. La présence sur le terrain des managers est donc fortement orientée sur le portage de ces pratiques de Fiabilisation.
- Chaque équipe de travail du CNPE est chargée d'élaborer son propre plan de rigueur en exploitation. A minima une action de ce plan porte sur les pratiques de Fiabilisation.



- Les entreprises extérieures intervenant sur les 4 Centrales nucléaires EDF de la Vallée du Rhône sont regroupées au sein d'une association. Une mise à jour de la convention qui lie EDF à cette association est en cours de finalisation. L'une des deux actions prioritaires pour les trois prochaines années sera le déploiement des pratiques de Fiabilisation. A ce titre, les 4 CNPE s'engagent à mettre à disposition leur chantier école auprès des entreprises prestataires.

4. Différence de Débit de Dose entre Saint-Maurice l'Exil / Saint Pierre de Bœuf et Véranne/Pélussin/Vinzieux

Les débits de dose relevés sont dus à la radioactivité naturelle. La présence de granit dans le Parc du Pilat et dans le Massif Central en général, explique ce niveau de radioactivité sensiblement supérieur à celui que l'on peut trouver sur St Maurice et ses environs. Pour votre information, St-Etienne présente des valeurs de 160nSv/h et Roanne de 170nSv/h alors que les mesures relevées autour de la centrale sont en moyenne annuelle d'environ 75nSv/h.

Cette même explication justifie les écarts figurant dans le tableau reprenant les mesures enregistrées sur les balises de Véranne, Pélussin et Vinzieux. En effet, les sondes donnant régulièrement les valeurs les plus élevées sont installées sur des bâtiments construits à partir de matériaux naturels extraits localement alors que les autres, fixées sur des poteaux électriques, ne subissent pas ces perturbations naturelles.

5. Variation des débits de dose de la balise de Ville-sous-Anjou de mai à août 2010

La variation du débit de dose mesuré à Ville-Sous-Anjou pendant les mois de juin à octobre 2010 est due à un dysfonctionnement aléatoire du système de mesure.

Le remplacement du matériel a permis de retrouver des valeurs habituelles de bruit de fond à compter de novembre 2010.

6. Présentation du Plan destiné à améliorer la rigueur d'exploitation du site

Afin d'améliorer la rigueur d'exploitation, deux dispositifs complémentaires ont été mis en place par la Direction du site :

- Un Plan de Rigueur en Exploitation est en cours de mise en œuvre à l'échelle du site depuis l'été 2009. Ce plan regroupe 41 actions permettant de progresser dans les domaines de l'état des installations, de l'efficacité des organisations et méthodes de travail et du professionnalisme des intervenants (EDF et prestataires de service).

Ce plan engagé à l'été 2009 a produit des premiers résultats significatifs dès 2010. Nos difficultés se concentrent actuellement sur les périodes d'arrêt pour travaux et rechargement du combustible pour lesquels nous devons encore poursuivre nos efforts.



- Des projets d'équipe sont en cours d'élaboration par chaque collectif de travail depuis début 2011. Ces projets comportent un volet concernant la « Rigueur d'Exploitation ». A partir d'un diagnostic qui lui est propre, chaque équipe est ainsi amenée à proposer des actions élémentaires lui permettant de progresser vers plus de rigueur au quotidien dans l'accomplissement des gestes professionnels qui la concernent.

7. La date de mise en ligne du rapport OSART

N'en étant pas propriétaire, EDF n'est pas responsable de la mise à disposition du grand public du rapport de l'AIEA. Ce rapport sera transmis par l'AIEA au premier Ministre (commanditaire) et à l'ASN. Il sera ensuite mis en ligne sur le site Internet de l'ASN.

8. Audit post-Fukushima

Deux actions complémentaires sont engagées sur les sites nucléaires d'EDF à la suite de l'accident de la centrale de Fukushima :

- La saisine de l'Autorité de Sûreté Nucléaire par le Premier ministre a conduit celle-ci à demander une « Evaluation Complémentaire de Sûreté » à chaque centrale nucléaire. Ces évaluations réalisées par l'exploitant, devront être remises à l'ASN au plus tard le 15 septembre 2011.

L'ASN aura ensuite deux mois pour analyser le contenu de ces études et questionner l'exploitant pour obtenir le cas échéant des compléments d'étude. Il est prévu que l'ASN puisse remettre au Premier Ministre l'ensemble de ces études, et de leurs conclusions avant la fin de l'année 2011.

- En complément de cette démarche, l'ASN a réalisé sur le site de Saint Alban une visite de surveillance les 27, 28 et 29 Juin derniers. Cette inspection a porté sur les thèmes en lien direct avec les premiers enseignements de l'accident de Fukushima (alimentations électriques, inondation, refroidissement, séisme, gestion des situations accidentelles,...) et a eu pour objectif essentiel de vérifier la conformité du CNPE aux référentiels existants.

A l'issue de cette inspection, 10 constats ont été émis, qui sont en cours de traitement (voire déjà traités pour certains d'entre eux).

La lettre de suite de cette visite nous est parvenue le 20 juillet 2011. Nous disposons de deux mois pour répondre aux questions et demandes complémentaires figurant dans ce courrier.



9. Question complémentaire : les mesures prévues en cas de diminution du débit ou d'augmentation de la température du Rhône

Un arrêté interministériel en date de décembre 2000 définit les conditions de prélèvements d'eau et de rejets des effluents de la Centrale. Ce texte réglementaire précise les débits et les températures du Rhône que nous devons prendre en compte pour réaliser nos rejets d'effluents, principalement issus de la production d'électricité. Dans les périodes les plus chaudes, comme ce fut le cas lors de la canicule de 2003, la baisse de débit et l'évolution à la hausse de la température du Rhône peuvent nous conduire à baisser temporairement le niveau de production d'électricité de la centrale, afin de respecter les critères règlementaires qui nous sont imposés.

Par ailleurs, le niveau du Rhône garantit un niveau permanent de prise d'eau dans notre canal, grâce à un seuil de Sécurité placé en aval de celui-ci. Même en situation très pénalisante d'étiage sévère, avec l'hypothèse d'effacement du barrage aval de St Pierre de Boeuf, nous disposerions encore d'une marge considérable pour garantir la fonction de refroidissement de nos réacteurs à l'arrêt (un débit de 5m³/s suffit à assurer cette fonction).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Patrice MAS

Directeur d'Unité

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

Copie : Cdm Communication – F. NIETTO